

La réfection d'une vitrine commerciale

Le commerce est un des éléments les plus dynamiques d'un centre-ville ou d'un quartier. Une devanture commerciale fait partie intégrante d'un immeuble et plus l'ensemble sera soigné plus cela bénéficiera à l'attractivité du magasin. Retrouvez dans cette rubrique tous les conseils et démarches à suivre.



Pour vous aider dans votre projet de rénovation de commerce, Brest métropole a édité un guide de recommandations pour le traitement des devantures commerciales. Ce document est avant tout un outil d'aide à la décision, que ce soit pour une rénovation complète ou un projet plus modeste.

Commerces en centre-ville de Brest

Le centre-ville de Brest est situé en périmètre de protection patrimoniale, la ZPPAUP. A ce titre, des règles spécifiques s'appliquent en matière d'urbanisme. (en savoir plus [« construire en secteurs protégés »](#))

Démarches administratives

Toute création ou modification de façade, pose d'enseigne, installation d'accessoires extérieurs ou terrasse doivent

faire l'objet d'autorisations d'urbanisme.

S'il s'agit d'un changement d'enseigne ou de matériel en saillie sur le domaine public, il faudra déposer une déclaration d'enseigne. (Renseignements auprès du service du Domaine communal en mairie centrale à Brest).

Si la modification concerne d'autres éléments de la devanture commerciale, il sera nécessaire de déposer [une déclaration préalable](#).

L'ensemble des dossiers complets est à déposer:

- > à l'accueil de votre mairie (pour les communes autres que Brest)
- > au Conseil architectural et Urbain (24 rue Coat ar Gueven à Brest)

Publications



Devantures commerciales, mode d'emploi

Mai 2016

∨ TÉLÉCHARGER
(7,12MO)

[▶ TOUTES LES PUBLICATIONS](#)

Contact

Conseil architectural et urbain de Brest métropole

24, rue Coat-ar-Gueven
29200 Brest

 02 98 33 50 50

 cau@brest-metropole.fr

Commentaires

Nom **(obligatoire)**

Prénom **(obligatoire)**

Adresse mail : **(obligatoire)**

Commentaire **(obligatoire)**

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

✖ EFFACER

✔ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **06 novembre 2018**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

HÔTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil au guichet :

de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi
(de 8h30 à 17h en juillet et août)
et le samedi matin de 9h à 12h.
Ouverture à 9h30 les 2e et 4e mardi du mois.
Fermé le samedi en juillet août
sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Accueil téléphonique au 02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h30

Accueil des mairies de quartier :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
sauf le jeudi ouverture à 9h30
Fermé le samedi en juillet août
sauf le dernier samedi avant la rentrée scolaire.

Mairie de quartier de Bellevue / 25, place Napoléon III
Mairie de quartier de l' Europe / 31, rue Saint-Jacques
Mairie de quartier de Lambézellec / 25, rue Robespierre
Mairie de quartier des Quatre-Moulins / 200, rue Anatole France
Mairie de quartier de Saint-Marc / 124, rue de Verdun
Mairie de quartier de Saint-Pierre / 26, rue Jean-François Tartu